



**Centre météorologique de Bourges**  
13 rue Charles Durand  
18000 BOURGES

DREAL CENTRE VAL-DE-LOIRE  
Service de l'Environnement Industriel et des Risques

Bourges, le lundi 15 juin 2020

Nos références : D20 / 73

**AVIS SUR DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE**

Référence de la demande :

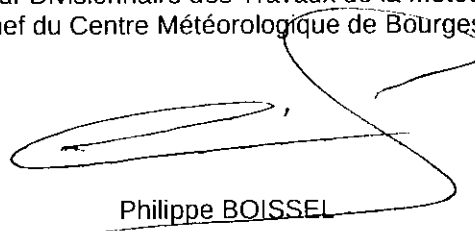
**AEU\_45\_2020\_141\_AUXY\_Parc éolien du Bois Régnier**

**SAS Parc éolien du Bois Régnier  
Parc éolien du Bois Régnier  
Commune d'Auxy (45)**

L'installation éolienne objet de la demande référencée ci-dessus se situe à une distance de 81 kilomètres du radar météorologique de Trappes.

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

L'Ingénieur Divisionnaire des Travaux de la Météorologie  
Chef du Centre Météorologique de Bourges



Philippe BOISSEL